

ATELIER PAYSAGE

TRAMELAN ET LE PNR DU CHASSERAL LE PROJET DE PAYSAGE AU SERVICE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE



Paysage productif à Tramelan : terres agricoles et pâturages, industrie de pointe, massif forestier de l'Envers et éoliennes de Mont-Soleil (photographie Robin Ossent)

« On a besoin de ruralistes ! Dans le territoire rural, le bâti n'est qu'un infime facteur. Il s'agit d'assemblages complexes, systémiques, multiscalaires, de plusieurs natures – construites ou non – à l'œuvre, régies par des usages, traditions et désirs partagés, et qui ne peuvent pas être soumis à un dictat esthétique. Le ruraliste doit être capable d'animer, dans un rapport interactif avec des habitants locaux, un ensemble de compétences : la géographie, l'économie, la sociologie, l'architecture – du paysage aussi –, la biologie, l'agronomie, des ingénieries, ... ».

Versteegh P., 2011, *Plaidoyer pour une ruralité innovante*, Tracés n°11/2021

PAYSAGE - PLANIFICATION

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES TERRITORIALES

RURALITÉ - PATRIMOINE

CYCLE DE L'EAU - PLEINE TERRE

JARDINS DE VILLAGE ET DES CHAMPS

ZONES D'ACTIVITÉS - RÉVISION DE LA LAT

CONSTAT

Le commune de Tramelan constitue un espace **urbanisé sur deux versants**, dont l'un (ubac) jusqu'alors fenêtre sur le grand paysage, devient **fragilisé**.

Face à une urbanisation rapide et une forte **croissance démographique**, ce bourg de montagne a du s'adapter rapidement, que ce soit en termes d'accessibilité, de mobilité, de réseau hydrographique ou encore de trame verte.

Basée sur une **logique de développement industriel et artisanal**, la vision du territoire a nécessité d'être repensée pour s'ajuster aux différentes **orientations législatives** et pour répondre aux enjeux des **changements climatiques** et des transitions actuelles.

MASTER DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ORIENTATION ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Présentation

Le Master en développement territorial (MDT), conjoint entre la HES-SO Master et l'UNIGE propose depuis septembre 2019 une **formation unique en Suisse romande** autour des enjeux territoriaux actuels et à venir.

De la compréhension des **politiques publiques** liées à l'**aménagement du territoire** jusqu'à l'utilisation des **outils d'analyse et de planification**, il s'agit de mettre en projet la matière territoriale sous le prisme de l'**interdisciplinarité**. Six orientations composent ce master en développement territorial pour former les futur-es professionnel·les du territoire :

- urbanisme opérationnel,
- architecture du paysage,
- ingénierie géomatique, et celles de l'UNIGE,
- urbanisme de projet,
- développement régional et
- développement des Suds.

Ces orientations offrent la possibilité d'acquérir des compétences spécifiques autant que transversales dans les temps de formation commune.

Pédagogie

La pédagogie de ce master s'articule autour d'**enseignements pluridisciplinaires** : de l'urbanisme végétal au droit de l'aménagement en passant par les outils de système d'information géographique, les politiques du paysage, l'urbanisme et la campagne et le périurbain, son et paysage...

Ils font le **lien entre l'expérience de projet et de recherche**. Il s'agit également de privilégier des liens étroits avec la **pratique** tout au long du cursus avec le **contact avec les professionnel·les de l'aménagement et des mises en situation**. Amener les étudiant·es à

développer une **réflexion critique** par rapport à leur discipline d'ancrage mais aussi en synergie avec les autres disciplines, s'opère dans l'espace-temps de l'atelier.

Les **ateliers de projet**, au cœur de la pédagogie de ce master, permettent de convoquer l'**intelligence collective** d'une pratique territoriale pour affronter la complexité de situations actuelles. Les commandes élaborées avec les **partenaires** d'atelier permettent aux étudiant·es de vivre des expériences de **terrain** et de rechercher activement, **en équipe et/ou individuellement**, des solutions innovantes pour l'évolution des territoires sur le long terme. Toutes les **échelles** territoriales sont mobilisées afin de favoriser les allers-retours dans les processus de conduite de projet qu'ils et elles expérimenteront par la suite.

Questionnements

Comment assurer la **transition** écologique et la **résilience** de nos territoires face aux bouleversements climatiques ? **Comment faire du paysage un outil de planification indispensable pour concevoir les territoires de demain ?** Comment penser la dimension **multiscale** du territoire à l'aune du paysage ?

Enjeux

Les enjeux de l'orientation architecture de paysage sont d'**ancrer les débats actuels autour de la place du paysage dans les planifications territoriales grâce à l'analyse de situations concrètes**. Au-delà de penser le paysage sous l'angle de l'aménagement, le **bagage réflexif** que les futur-es urbanistes-architectes du paysage reçoivent tout au long de leur cursus leur donne les ressources pour développer une véritable **culture du projet** en architecture de paysage nourrie des apports interdisciplinaires.

ATELIER

APPROFONDISSEMENT DU PROJET DE PAYSAGE

« C'est que l'homme soucieux du devenir du Monde doit réentendre la parole des feuilles. Elle en sait long sur l'obstination, la fragilité, la diversité fertile du vivant. Faite de mots témoins des origines, elle se prête encore à l'édification d'une syntaxe compréhensible à notre temps. Dialogue neuf où le savoir savant, s'il est vraiment ouvrier des chemins favorables à la vie, laissera caracoler devant la poétique du végétal, la libre puissance de création des plantes dans les saisons comme dans les pensées ».

Pierre Lieutaghi, 1991, *La plante compagne : pratique et imaginaire de la flore sauvage en Europe occidentale*, éditions du Conservatoire et jardin botanique de Genève, Genève, p.15

L'atelier d'approfondissement du projet de paysage intervient en 2^e année de Master et correspond au dernier atelier dans le parcours de l'orientation architecture du paysage, avant le travail de mémoire. Il se situe à l'**aboutissement** du cycle interdisciplinaire en développement territorial et permet aux étudiant-es de mettre en œuvre l'ensemble de ce bagage réflexif au profit du **projet de paysage**.

Exploration inventive

Pour l'équipe pédagogique, le terme d'approfondissement est synonyme d'**exploration inventive**. En menant de manière conjointe une réflexion avec les apports en **cartographie** à partir de systèmes d'informations géographiques et en **urbanisme végétal**, les étudiant-es sont amené-es à croiser les savoirs sur un même site d'étude pour :

- **reconnaître, inventorier, analyser** les caractéristiques physiques et les représentations culturelles d'un site et des lieux qui le composent grâce à des archives et de cartographie numérique,
- **mettre à jour** l'évolution historique d'un territoire et la **communiquer** afin d'inscrire le projet dans une continuité spatiale et temporelle,
- **comprendre** les mécanismes, les politiques, les jeux d'acteurs et les stratégies liées à l'évolution et à la transformation du territoire et de ses représentations,
- **formaliser** des propositions qui mêlent les dimensions écologiques, culturelles, sociales et économiques au sein de différentes échelles territoriales et locales,

Aller au-delà du projet d'aménagement

Le projet de paysage ne peut se résumer à un projet d'aménagement. Il est **sans limite dans sa conception, ses motivations et ses retombées** sur le territoire.

Le temps de l'atelier est le lieu de **création**, de **boîte à outils** qui répond aux enjeux et aussi aux incertitudes auxquels nos territoires sont soumis. L'atelier permet de créer cet **espace de recherche** au plus proche des **réalités du terrain** mais aussi à distance, dans la bienveillance d'un **lieu d'expérimentation créative** dans le champ disciplinaire du paysage.

La pédagogie de l'atelier, de concert avec les enseignements connexes, envisage le **projet de paysage comme une matière vivante évolutive** et demande aux étudiant-es d'explorer de manière créative de nouvelles solutions paysagères. Pour qu'une **culture du vivant**, en considération de ses dynamiques, se déploie à toutes les échelles de la planification territoriale, nous générons ensemble une palette d'outils et de nouvelles connaissances ancrées dans le principe de réalité qu'offre la **commande** établie avec les partenaires de l'atelier. Observer la microtopographie du territoire pour que l'eau ruisselle vers les plantations d'avenir ; réaliser une cartographie du sous-sol pour mener à bien un projet de densification à l'aune de la préservation des continuités de pleine terre ; repositionner le concept de dent creuse en urbanisme pour localiser une stratégie de biodiversité... Ce sont autant de pistes de réflexion que l'atelier porte en héritage et enrichit d'année en année.

Cette présente publication se pense comme un journal qui restitue par bribes cette matière vivante que l'atelier met en œuvre.

TRAMELAN

ENTRE L'ADRET ET L'UBAC, LE PROJET DE PAYSAGE AU SERVICE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

3 **L**a commune de **Tramelan** se situe au nord du Parc Naturel Régional du Chasseral (PNR) dans le Jura bernois, à proximité de sites de fort intérêt paysager, écologique et patrimonial selon différents classements cantonaux et fédéraux. Ce **bourg de montagne** de 4631 habitants (recensement 2018) s'étend sur une superficie de 30 km² (territoire de la commune de Mont-Tramelan compris). Au début du plateau jurassien des Franches-Montagnes, Tramelan est édifié à environ 900 m d'altitude au cœur du vallon qui accueille les sources de La Trame. Le bourg, divisé jusqu'en 1950 entre Tramelan-Dessus et Tramelan-Dessous, forme aujourd'hui un **ensemble bâti** qui se déploie **sur l'adret du vallon**. Situé dans un pli jurassien, le **paysage de crête** autour de Tramelan prend les contours des peuplements forestiers. Dans les **pententes de l'ubac**, à l'aplomb des terres agricoles, le **paysage agroforestier** marque un espace de **transition**. Paysage en mosaïque, ces pâturages boisés sont des **espaces multifonctionnels façonnés par l'humain**.

L'agriculture s'oriente historiquement dans les vals jurassiens vers une **production laitière** qui contribue à la composition de paysages caractéristiques faits de pâturages ouverts, de pâturages boisés et de forêts. Tramelan entretient un rapport étroit à ce paysage rural jurassien. Le bourg est implanté principalement sur le versant exposé au sud (adret) et fait face aux **pâturages ouverts** et à la **forêt** à l'ombre (ubac). En tant qu'activité hivernale, ce sont les paysans de Tramelan et leurs familles qui aménagent des **ateliers de fabrication horlogère dans leurs fermes**. La proto-industrie horlogère repose sur un système de production qui consiste en une séparation des différentes étapes de fabrication et d'assemblage des pièces mécaniques en plusieurs ateliers. Progressivement, des **manufactures** regroupent l'ensemble des étapes de fabrication au sein d'un même bâtiment de taille relativement modeste et qui s'insère dans le tissu bâti. Ce sont des **architectures particulières**, recherchant la **lumière naturelle** pour les espaces de travail, essentielle au travail de précision.

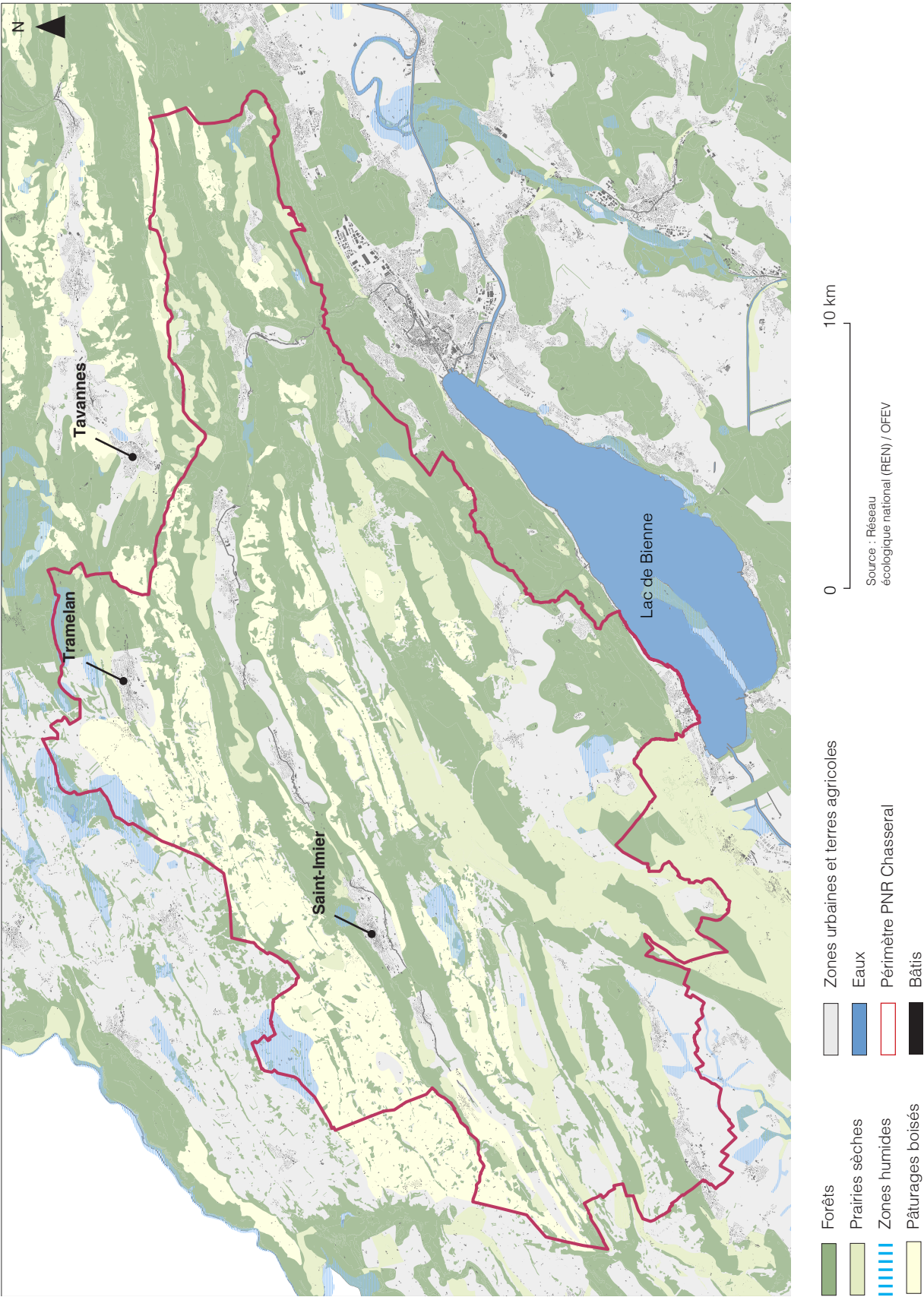
Aujourd'hui, les activités économiques de Tramelan sont toujours réparties selon ces **trois secteurs d'activités** : **l'agriculture** et **l'exploitation forestière** pour le secteur primaire ; **l'industrie horlogère, la mécanique et micromécanique** pour le secteur secondaire. Le village de Tramelan s'est développé de manière compacte, mêlant dans son tissu urbain les corps de ferme, les fabriques horlogères, les habitations et les commerces. Avec le temps, certaines fabriques se sont agrandies, d'autres ont été réhabilitées en habitation ou en commerce.

Depuis la **promotion de Tramelan en 2008** au sein du programme des Pôles de Développement Économiques (PDE) du canton de Berne et d'une Zone d'Activité Stratégique (ZAS) le territoire communal est désigné comme **apte à accueillir un développement économique** important. Cette dynamique d'aménagement engendre des **évolutions importantes de l'emprise du domaine bâti et de sa structure urbaine** qui doivent être **planifiés** notamment dans le cadre de la 3ème étape de la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) avec l'élaboration d'un **nouveau plan paysage**.



Forêt du Droit, pâturages plus ou moins boisés, terres agricoles et Tavannes à l'horizon (photographie Robin Ossent)

Couverture végétale dans le périmètre du Parc naturel régional du Chasseral



De manière incertaine, la couverture végétale évolue avec la hausse des températures et le stress hydrique. À terme, certaines essences d'arbres vont disparaître en basse altitude (les résineux principalement) et laisser place majoritairement à des essences de feuillus. La préservation des pâturages boisés est aussi essentielle. Ce motif paysager, identitaire du massif jurassien, a un rôle prépondérant dans la conservation de la biodiversité produite par de riches associations végétales. À mi-chemin entre les activités agricoles et de foresterie, ils contribuent à l'hétérogénéité environnementale jurassienne. Cette transition des dynamiques naturelles du paysage peut être accompagnée en favorisant la connectivité des milieux naturels et non leurs mitages. Au cœur des zones urbaines, elle est possible en augmentant cette connectivité, en préservant les sols naturels et en favorisant des plantations adaptées à la chaleur et la sécheresse.

Une rupture dans la continuité du tissu bâti de Tramelan avait été déjà opérée avec la **construction du Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP)** en 1991, perché au milieu des pâturages ouverts sur l'Envers. Mais cette **architecture emblème** représente aussi un **renouveau** pour la commune à la suite de la crise horlogère des années 1970. La zone d'activités qui s'érige au milieu des pâturages et à côté du CIP depuis 2009 annonce une **modification durable du paysage par l'échelle de son implantation** épuisant les ressources non renouvelables de pleine terre.

Depuis 2016, la commune de Tramelan s'attèle à l'élaboration d'une image directrice dans le cadre de cette 3^e étape de la révision d'un secteur du PAL. À cet effet, **deux études sectorielles** sont en cours, elles traitent des thématiques liées à l'urbanisme et au paysage et visent à être traduites réglementairement dans le PAL (règlements et plan de zones), plus précisément :

- un **volet urbanistique** relatif au «cheminements, espaces publics et nouvelles mobilités» ;
- un **volet paysager** «paysage, natures et artifices».

Ces études sur la mobilité douce, la biodiversité et les enjeux climatiques qui vont alimenter le nouveau plan paysage permettent aussi de **répondre aux défis de la transition écologique** que la commune a identifié comme « *une opportunité pour elle de s'ancrer davantage dans une approche de développement durable susceptible d'accroître également l'attractivité du village* »¹.

Pour accompagner la commune de Tramelan dans la mutation de son territoire, un **programme de réflexion prospective** en collaboration avec le **PNR du Chasseral** a été proposé. Il aborde son potentiel de développement et d'évolution dans le cadre de la transition écologique. Il est **coordonné** par l'architecte et géographe **Pascal Amphoux**, mandaté pour une **mission de suivi et d'accompagnement** visant « *à réintroduire les dimensions qualitatives – fonctionnelles, sociales et sensibles – de la vie quotidienne, des nouvelles pratiques de mobilité, de l'esprit des lieux ou de la perception du paysage. Cette approche sensible du territoire est conçue comme un accompagnement des approches plus techniques. Le but est d'alimenter la finalisation des documents normatifs et d'en orienter les choix potentiels en fonction des usages, des représentations et des imaginaires partagés par les tramelots* »².



Ce mandat prend la forme d'une **démarche citoyenne** pour **identifier les enjeux de territoire, répondre aux stratégies de densification et initier les actions** de la transition écologique. Il s'agit d'impliquer **trois catégories d'acteurs** (habitants, experts et politiques) pour donner les orientations d'aménagement pour la commune de Tramelan à court, moyen et long terme.

Ainsi, le **PNR du Chasseral**, la **Commune de Tramelan** et les **bureaux de planification** sont impliqués dans une démarche originale visant notamment à **associer la population** de Tramelan. Des premières propositions ont été émises pour constituer une « *matrice de coordination des enjeux et actions à promouvoir* » combinant à la fois **trois échelles** de référence (l'échelle « large » de la vallée, l'échelle « urbaine » de la cité et l'échelle « locale » de l'architecture) et **trois champs thématiques** (la dimension « paysage », la dimension « mobilités » et la dimension « habitat-travail »).

Dans ce contexte, et au regard de l'étendue des thématiques couvertes par les études en cours, l'atelier est orienté, entre autres, sur **deux secteurs**. D'une part, **l'aménagement et de la planification de la frange sud de la ville** portés essentiellement par le développement des bâtiments d'activités sur la zone agricole : le devenir de la qualité paysagère de l'ubac

à la lumière des mutations à venir (stratégie et principe de développement de l'urbanisation). Et d'autre part, la **réappropriation de la Grand-Rue par les habitants** en vue de retrouver des qualités urbaines favorisant le maintien et le développement des services, des commerces et d'une certaine forme de convivialité (stratégie et principes de requalification urbaine), soulevant les problématiques de cœur de ville non appropriable par les habitants.

1. «Les traverses de Tramelan», projet de la Commune de Tramelan en collaboration avec le PNR du Chasseral dans le cadre du programme d'encouragement pour le développement durable de Office fédéral du développement territorial (ARE), avril 2020, p.3.

2. Pascal Amphoux, extrait de l'étude «entre l'adret et l'ubac, Tramelan en marches et en perspectives», juillet 2021

Photographie (Robin Ossent) :

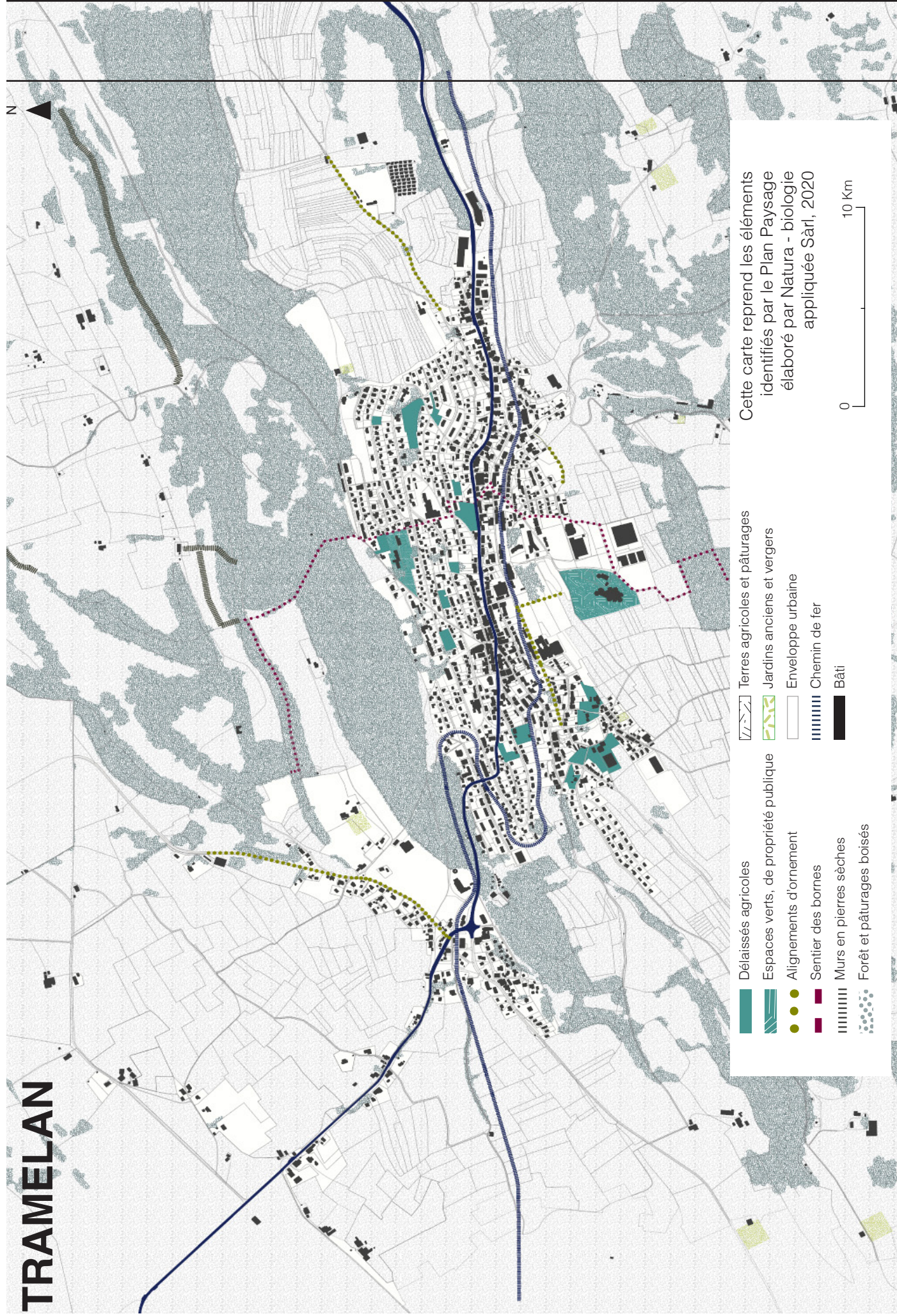
Page 5 - Le Centre interrégional de perfectionnement (CIP), zone d'activités en cours au milieu des terres agricoles de l'Envers, vu depuis ; Chemin de la Croix. ; Paysage à préserver à Tramelan : terres agricoles et pâturages, forêt de l'Envers, depuis le chemin de la Croix
Paysage tramelot, de l'hétérogénéité du tissu bâti aux pâturages et au grand paysage

Page 6 - Tramelan, front bâti vu depuis l'Envers, Chemin de la Croix





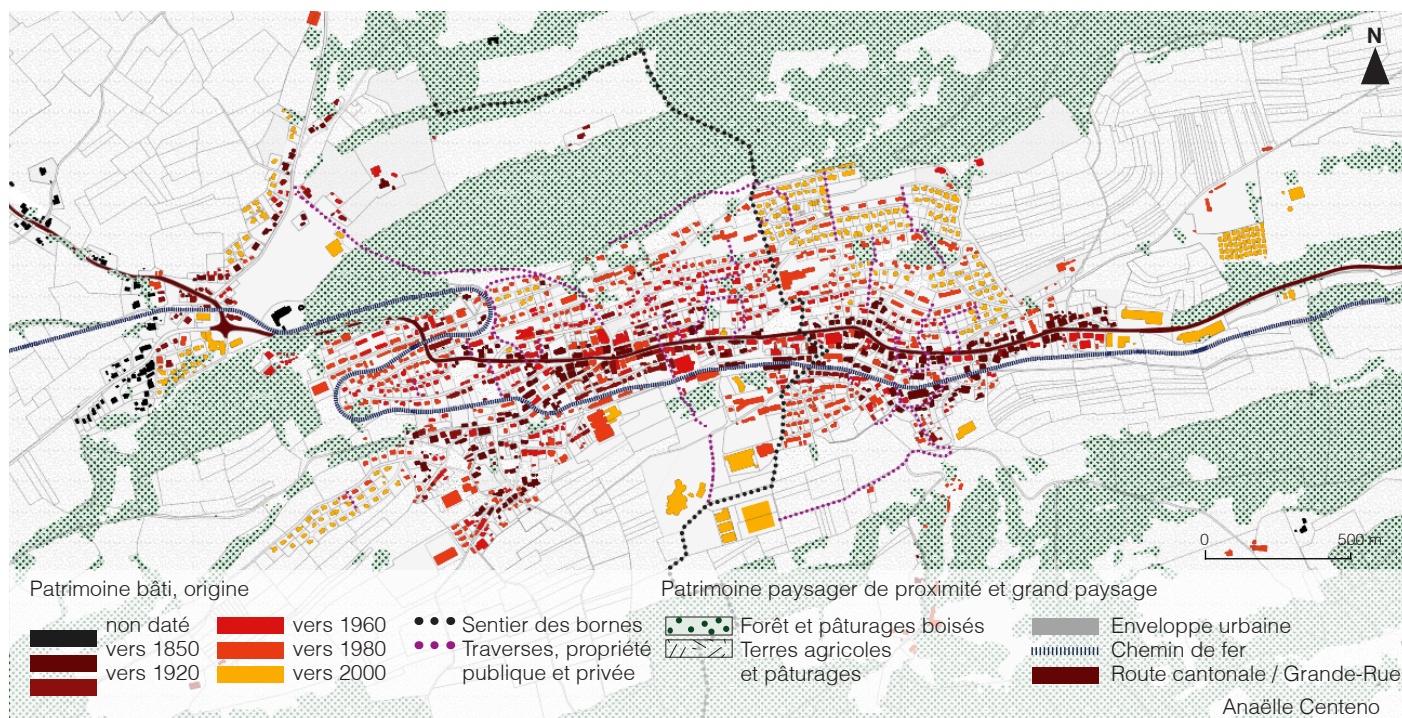
TRAMELAN



LE PAYSAGE À TRAMELAN, UN VERSANT QUI REGARDE L'AUTRE

Quelle clé de lecture commune peut émerger sur la qualité et la valeur patrimoniale des lieux ?

Le patrimoine remarquable à Tramelan, paysage et architecture



D'après la typologie de l'habitat rural groupé, **Tramelan** est un **village rue**, constitué de la fusion de Tramelan-Dessous, et Tramelan-Dessus. La Grand-Rue est l'**axe de circulation fort du village**, sa **colonne vertébrale**, et le **développement des transports individuels** motorisés au XX^e siècle a progressivement imposé un caractère routier au cœur de Tramelan.

Depuis cet axe principal s'agence un **réseau de routes à flancs de coteaux** et en **fond de vallon**, caractérisées par un profil en long avec **peu de pente**. Un ensemble de voies et de dessertes parcourent aussi le versant selon la ligne de plus grande pente : **routes secondaires et les traverses**. Ces dernières sont des éléments de **liaison piétons** du patrimoine tramelot.

Le cheminement dans ce tissu bâti est ponctué par un **patrimoine remarquable** qui alterne entre une **ambiance villageoise** et les **premiers temps de l'horlogerie**.

Tramelan-Dessous, dans le fond de val, est essentiellement composé d'un **bâti rural**, des **maisons de type franc-montagnard** et de **corps de ferme**.

Tramelan-Dessus, avec une rationalisation spatiale plus prononcée, accueille quelques **fabriques horlogères** et un **bâti plus contemporain** parsemé d'**habitations bourgeoises** du début du XX^e siècle représentatives du **Heimatstil**, style architectural régional.

Une **présence végétale** se diffuse au cœur du tissu bâti d'**anciennes parcelles agricoles** et de **jardins vivriers**. Il y a aussi les **jardins d'ornement**

des grandes demeures et les **jardins d'agrément** des maisons individuelles. Ils sont plantés essentiellement d'essences horticoles.

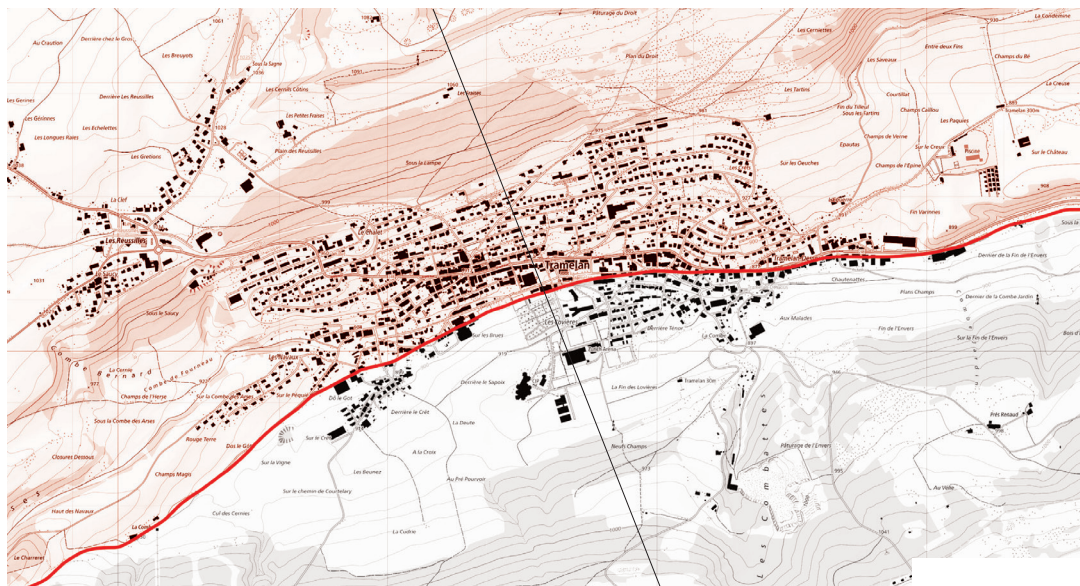
La **forte urbanisation** de l'adret, que connaît Tramelan à partir de 1980 modifie peu à peu sa morphologie urbaine. Des premiers **lotissements** de villas individuelles précèdent l'extension de **zones d'activités et de loisirs** aux entrées du village et sur l'ubac jusqu'alors réservé aux terres agricoles. Cette urbanisation marque une perte de repères à l'échelle du village rue et ne correspond plus à la trame urbaine, forte de la qualité des motifs bâtis et paysagers.

Désormais un versant regarde l'autre et l'ubac, jusqu'alors fenêtre sur le grand paysage, devient fragilisé.

DES STRATÉGIES VÉGÉTALES POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU TERRITOIRE

De quelle manière les stratégies végétales de tramelan sont-elles pensées pour accompagner la transition du territoire ?

Orientation sud-ouest / nord-est du val de Tramelan



Traverse Rue du Crêt-Georges



Traverse Vie Charrau

Dylan Maltoni, Robin Ossent, Mathieu Gerdil et Thomas Riera

Quelle stratégie paysagère pour la Grand-Rue et pour soutenir les parcours de mobilité douce ?

Dès le XX^e siècle, Tramelan, en tant un village rue, a vu sa **Grande-Rue réservée aux seuls véhicules motorisés**, au détriment des autres mobilités. Afin de reprendre du terrain sur ces surfaces fortement minéralisées, l'étude territoriale s'inspire des **traverses (liaisons piétonnes dans la pente)** protégées du trafic automobile et souvent accompagnées d'une structure végétale et offrant des percées visuelles sur le grand paysage. L'objectif est de **redéfinir des continuités** pour les **modes doux à flanc de coteau**.

Cela nécessite un **nouveau partage de l'espace public** qui commence par le tracé de la trame verte tissant les continuités entre

les motifs paysagers présents : des espaces jardinés aux cordons boisés en passant par les surfaces agricoles, les massifs forestiers et pâturages boisés. En disposant d'**îlots de fraîcheur** adaptés aux usages et au bien-être de l'ensemble du vivant, cette **trame verte** répond aux besoins d'accueil des **eaux de ruissellement**, du stockage de la **neige** et, à long terme, de l'adaptation climatique de Tramelan.

Quels principes paysagers pour maintenir la cohabitation des activités économiques dans l'enveloppe urbaine de Tramelan ?

Le développement économique de Tramelan est ancré dans une vision de « zone industrielle et artisanale » découlant des principes de **zoning** des années 80. Les implantations

proposées sont en continuité d'entreprises existantes, offrant des **possibilités d'extension**. La **proximité du réseau viaire** permet également de perpétuer la mixité historique et la mutualisation de surfaces utiles.

La stratégie végétale affirme le front bâti et pérennise les structures végétales existantes pour minimiser l'impact de surface minérales.

Enfin, une gestion des eaux météoriques doit être pensée pour un **complexe végétal optimum**. Cette stratégie doit intégrer le Programme des Pôles de Développement Économique du Canton de Berne, comme **principe de protection paysagère des continuités de pleine terre et de respect du territoire d'ancrage**.

LES DOMAINES DE L'EAU

Comment les outils de planification urbaine peuvent-ils intégrer l'eau comme une ressource pour le paysage ?

L'**histoire de l'eau** débute en **1872**, alors que Tramelan-Dessous est en étroite relation avec la Trame, rivière à ciel ouvert et alors que Tramelan-Dessus s'urbanise en marge du cours d'eau.

L'**eau potable** arrive dès **1897** et sa consommation augmente aussi rapidement que Tramelan connaît une forte croissance démographique.

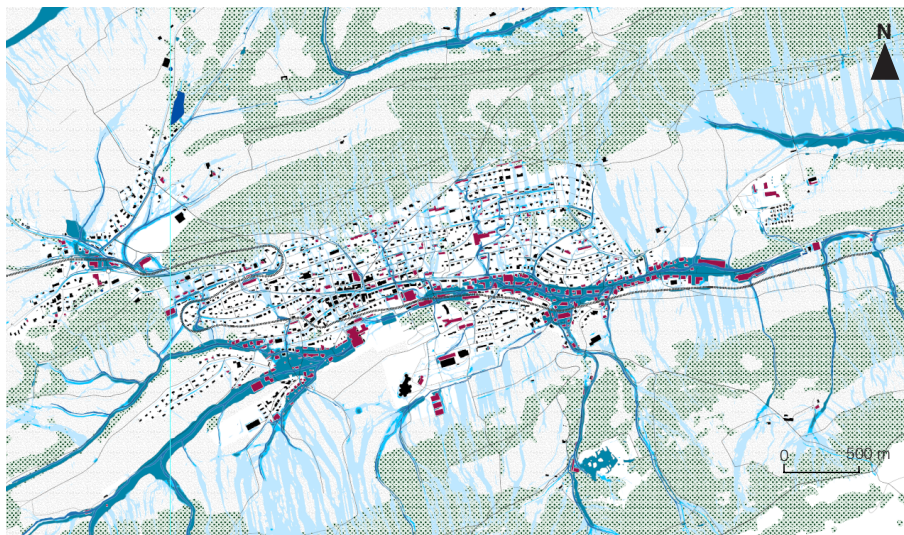
Face à une **importante demande en eau**, l'exploitation des sources n'est plus viable.

Tramelan développe alors un **réseau d'eau et de bornes hydrantes** sur l'ensemble du village avec l'apparition du **Syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF)** en 1939. L'eau est acheminée vers le réservoir central de la Bise de Cortébert, sur la Montagne du Droit, et est ensuite distribuée aux réservoirs communaux par un réseau de conduites.

Canalisée depuis son point de résurgence jusqu'à la fin du village (STEP), **la Trame s'efface du paysage en 1981**. Ces infrastructures captant l'eau toujours plus loin, influencent l'**urbanisation non limitée** en ressources, or la possibilité d'accueil d'un territoire y est intimement corrélée.

Proposer des stratégies qui accompagnent ces **bouleversements climatiques** commence par **la question de la perméabilité** des espaces.

Aléa de ruissellement dans la zone bâtie à Tramelan - localisation des risques potentiels



Hauteur d'accumulation d'eau

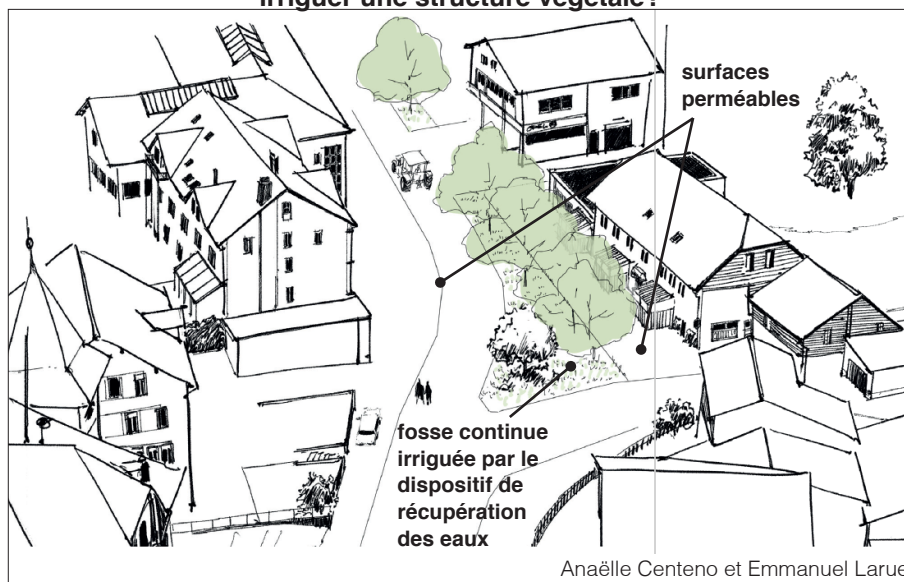
- jusqu'à 0,25 m
- environ 0,25 m
- au-delà de 0,25 m

Zone de risque

- Bâti en zone de risque potentielle
- Zone d'accumulation maximale

Anaëlle Centeno et Emmanuel Larue ;
(source : OFEV)

Comment les eaux claires peuvent-elles être canalisées et irriguer une structure végétale?



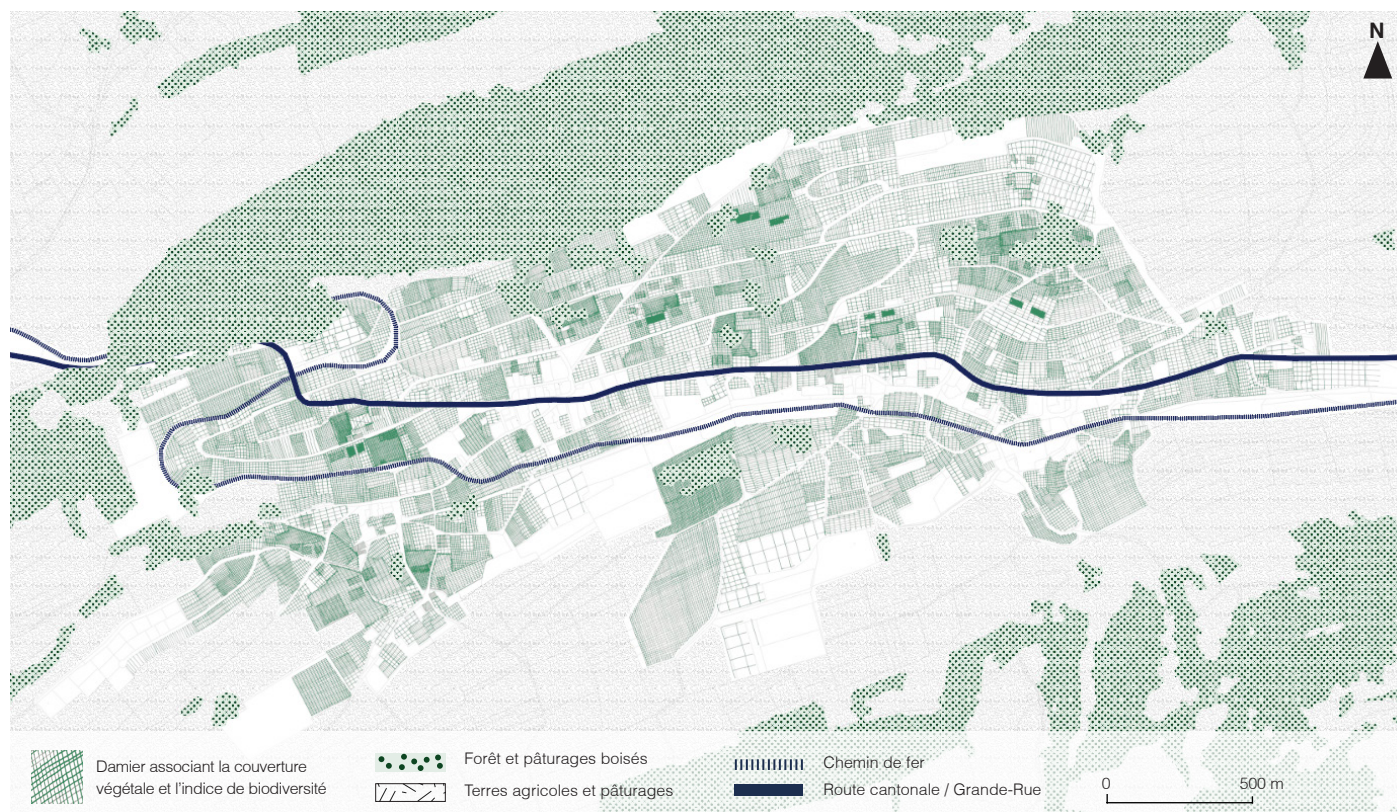
L'eau est une **ressource précieuse** pour un territoire et ses habitants (humains, végétaux et animaux). Elle irrigue, forme, alimente et accompagne les cycles du vivant dans ses évolutions. **C'est une richesse intimement dépendante du climat, des sols et sous-sols locaux. L'eau est aussi un motif paysager à préserver.**

Penser et aménager le territoire tramelot en prenant les dynamiques de l'eau comme fil conducteur, permet de faire évoluer le val vers une planification en transition. Elle permet également de faire face aux enjeux actuels du réchauffement climatique et des risques qui en découlent.

LES PRAIRIES JARDINÉES, DES DÉLAISSÉS AGRICOLES QUI DEVIENNENT JARDINS

Quelles opportunités paysagères représentent les « dents creuses » en milieu urbain ?

Représentation des différentes formes de présence du végétal à Tramelan



Plus le damier se resserre, plus la couverture végétale et la biodiversité sont importantes (Maruska Moritz et Benjamin Senften)

En 2020, la 3^e étape de révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) de Tramelan est accompagné d'un **Plan Paysage (PP)** où la commune identifie les qualités paysagères de son territoire. En marge de l'enveloppe urbaine, ce plan relève, pour l'essentiel, les **éléments paysagers structurant**, des cordons boisés au réseau de murs en pierres sèches. Poursuivre ce **recensement** passe par l'**identification des valeurs d'un paysage de proximité à Tramelan**.

Pourtant, au cœur de l'enveloppe urbaine de Tramelan subsistent quelques **délaissés agricoles**, parcelles non bâties en milieu urbain. **Véritables espaces et**

refuges de biodiversité, ils constituent un bien commun et un **lieu de respiration où l'imaginaire du jardin peut prendre forme**.

Le PAL parle de **potentielle constructibilité** de ces délaissés agricoles, autrement nommés dans le langage de l'urbanisme des « **dents creuses** ». Il applique ainsi la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui prescrit une densification vers l'intérieur du périmètre urbain pour limiter l'artificialisation du sol.

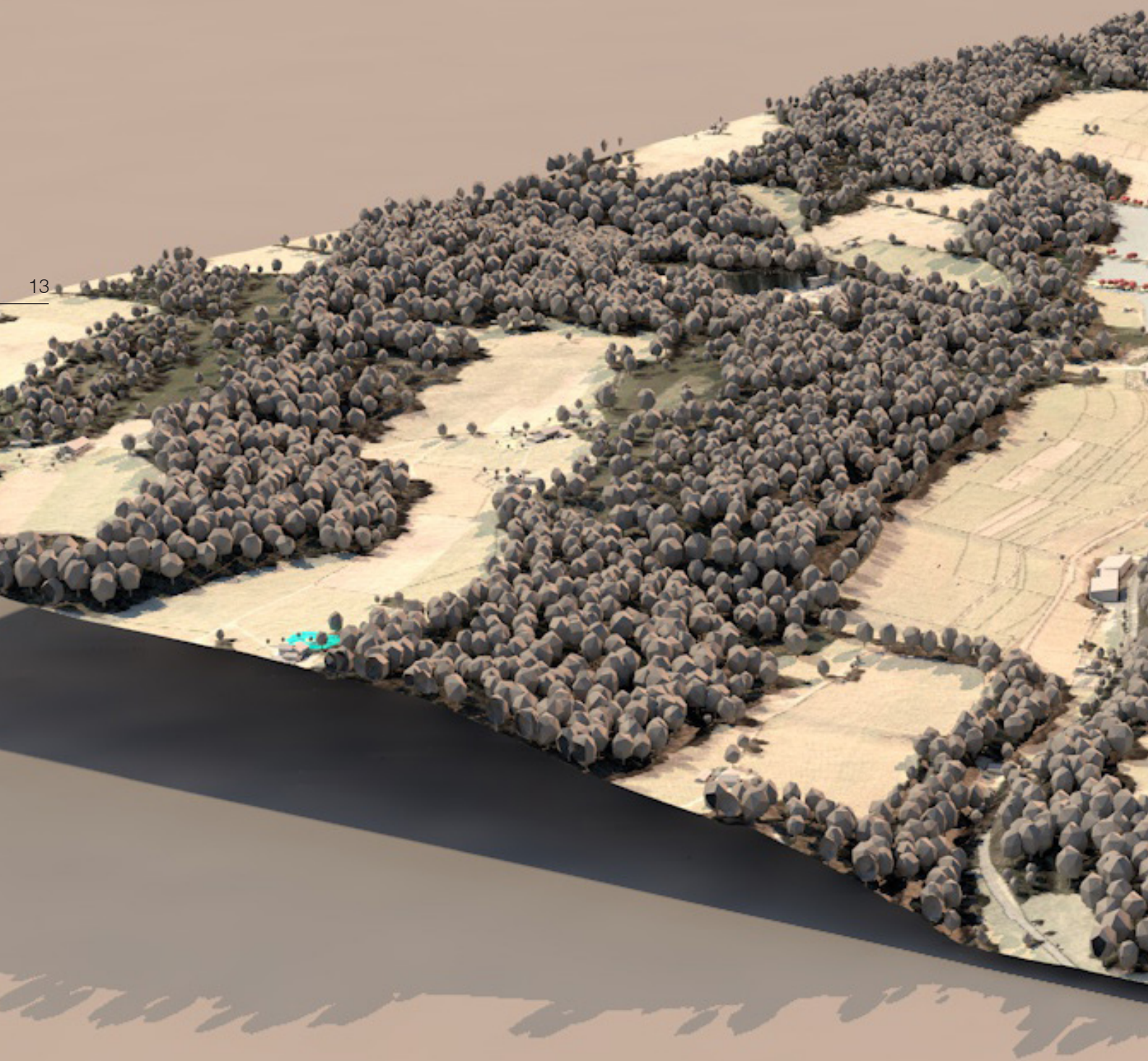
Cependant, le PP identifie ces espaces non bâtis comme des **poumons verts** et suggère leur **préservation**. La LAT introduit aussi le principe d'une

densification de qualité (art. 1 al. 2a bis LAT) où la **qualité de vie** se décline autant par l'habitat que la présence d'espaces plantés (art. 3 al. 3 LAT).

Ce principe permet de préserver ces délaissés agricoles pour qu'ils deviennent des prairies jardinées. Ils sont à l'échelle du jardin et possèdent une valeur de paysage de proximité. **Jardins des villes, jardins des champs, ces prairies jardinées sont une forme de transformation du paysage de Tramelan à protéger et enrichir.**

CONCEVOIR AVEC LES DYNAMIQUES DU VIVANT

LE PAYSAGE EN PROJET



STRATÉGIE JARDIN AGRESTE

- **Maintien** des **jardins agrestes du bourg** et leurs fonctions selon les caractéristiques identifiées dans l'inventaire
- **Utilisation** du **jardin de village** en lien avec le paysage comme outil de concertation, mise en avant de la notion de **bien-commun**.

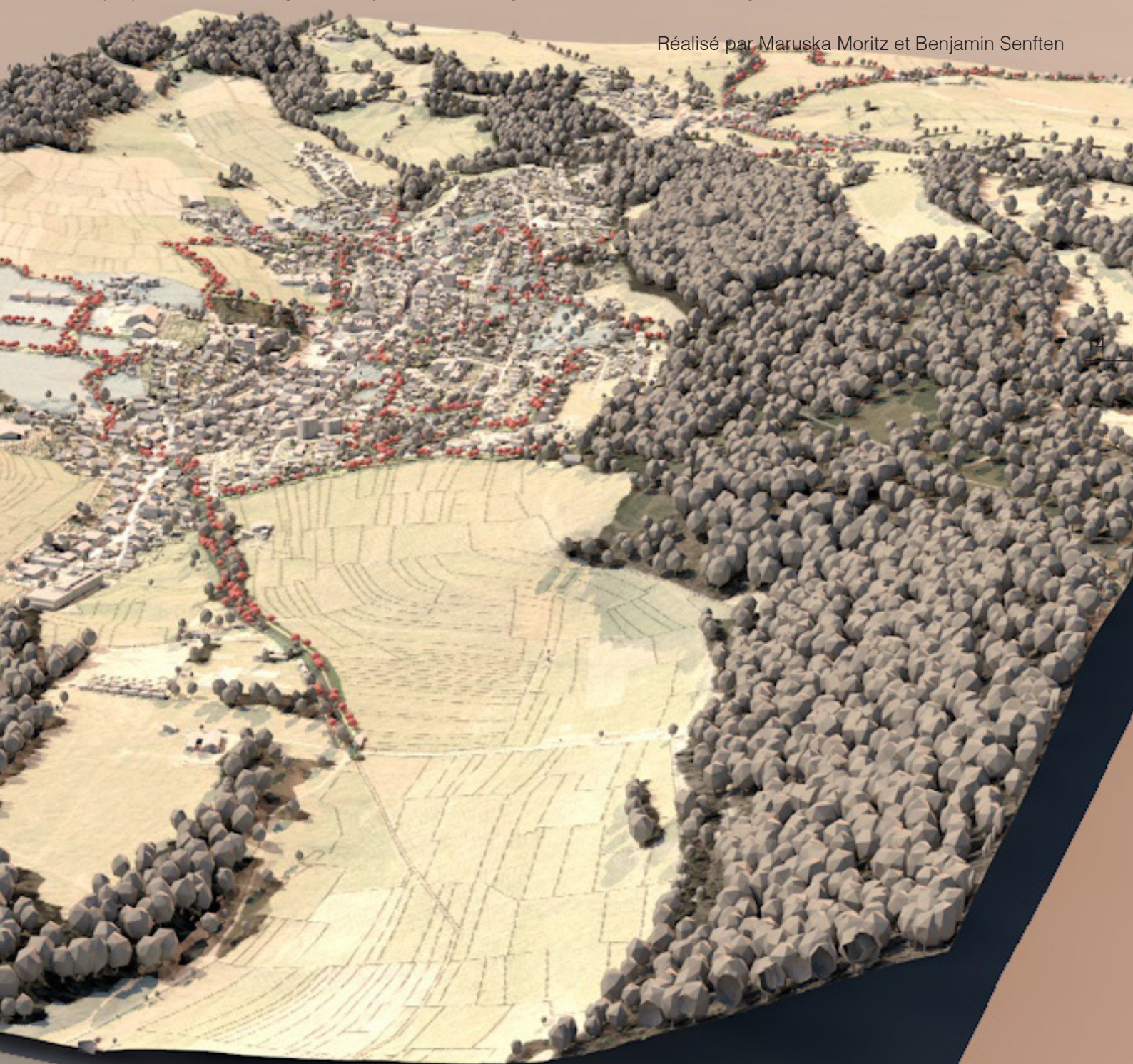
STRATÉGIE ÉLÉMENTS STRUCTURANTS ; HAIES, CORDONS BOISÉS, ALIGNEMENTS

- **Pérennisation et enrichissement** des éléments structurants afin de palier les absences de continuités entre les jardins agrestes.
- **Mise en réseau** des jardins en lien avec le déplacement des habitants

STRATÉGIE VERGERS ET JARDINS D'EXPÉRIMENTATION

- **Valorisation du vide** par le potentiel du jardin et de ce qu'il renferme comme trésor.
- **Instauration d'un nouvel imaginaire du vivant** par le prisme du jardin de village en tant qu'espace d'expérimentation et de biens communs ; les **jardins d'expérimentation** ont pour objectif la concertation et la perpétuation de l'imaginaire du jardin du terroir grâce aux savoir-faire des agriculteurs locaux.

Réalisé par Maruska Moritz et Benjamin Senften



Place au vivant ! Ce rapport au temps et à l'espace comprend les cycles du végétal et les modes de vie autour des saisons exprimant une culture sur un territoire donné.

Sans opposer villes et campagnes, les territoires nécessitent un **nouvel élan de la part des disciplines de l'aménagement pour comprendre sa complexité.**

Il s'agit d'**accompagner la mutation de nos territoires face au réchauffement climatique.** Les architectes paysagistes sont en première ligne de cette transition en cours compte tenu du cœur de leur métier.

Hes·so
Master
swissuniversities

ÉQUIPE

ENSEIGNANT·E·S

Mathilde de Laage, Assistante d'enseignement HES (HEPIA)

Olivier Donzé, Professeur HES associé (HEPIA)

Alain Dubois, Professeur HES associé (HEPIA)

Natacha Guillaumont, Professeure HES associée (HEPIA)

Co-directrice du Master en développement territorial

Responsable de l'orientation Architecture du paysage

Christophe Veyrat-Parisien, Chargé de cours HES (HEPIA)

ÉTUDIANT·E·S

Anaëlle Centeno

Mathieu Gerdil

Emmanuel Larue

Dylan Maltoni

Marouchka Moritz

Robin Ossent

Thomas Riera

Benjamin Senften

PARTENAIRES

Géraldine Guesdon-Annan, Chargée de mission patrimoine bâti et paysage, Parc naturel régional Chasseral

Pascal Amphoux, Contrepoint, Projets urbains, Lausanne / collectif Bazar Urbain – laboratoire Cresson, Grenoble

Édition des textes et conception graphique : Mathilde de Laage - février 2023